



## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1042-01-2018- MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1042-2017

AVIS est par les présentes donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 4 juin 2018, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 1042-01-2018 modifiant le règlement de construction numéro 1042-2017. Ce projet de règlement vise à modifier certaines dispositions relatives à l'égouttement d'un drain de fondation, aux puisards et aux pompes de puisards ainsi que l'installation de soupapes de retenues (ou clapets antiretour) sur la conduite d'égout sanitaire.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le mardi 3 juillet 2018 à 19 heures**, à l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement numéro 1042-01-2018 et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement numéro 1042-01-2018 peut être consulté à l'hôtel de ville, 88, boulevard de Bromont, de 8h45 à 12h et de 13h à 16h, du lundi au jeudi et le vendredi de 8h45 à 12h00.

4. Le projet de règlement numéro 1042-01-2018 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5. Les dispositions du projet de règlement numéro 1042-01-2018 touchent l'ensemble du territoire de la municipalité.

Bromont, ce 13<sup>e</sup> jour de juin 2018.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA  
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques